



CONSEIL MUNICIPAL

du 14 Septembre 2016

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le mercredi 14 Septembre à 19 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Subvention à l'AFR pour le Centre Aéré.
- Avis sur le projet du réaménagement du site de la carrière dite «des Meulières».
- Montant du fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à verser pour l'année 2016.
- Etat d'assiette – ONF.
- Transferts de crédits.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal –

L'an deux mil seize le mercredi quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois. Suite à l'empêchement du Maire, la présidence a été assurée par Madame Marie-Line CHARPENTIER, Premier adjoint au Maire.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Daniel NIVOIS, Mmes Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU,

Mrs Eric BOONEN, Johnny BREUL, Benoit DUPONT, Hervé GUEDRAT, Olivier HUOT,

Mmes Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI, Agnès MELIN, Fanny VIGNON,

Absents excusés : Mr Jackie BARROIS (procuration à Mme Marie-Line CHARPENTIER),
Mr Yves DELIGNY (procuration à Mr Hervé GUEDRAT), Mme Nicole LAUDET
(procuration à Mme Laurence CORNU)

Mr Benoit DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 09 Septembre 2016

N° 1 – Demande de subvention présentée par l'Association des Familles Rurales :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 800 euros à l'association des familles rurales qui a organisé le centre aéré du 7 au 29 juillet 2016.

N° 2 – Avis sur le projet de réaménagement du site de la carrière dite « des Meulières » :

Madame Charpentier Marie-Line informe le Conseil Municipal que l'entreprise SAS Pothelet a adressé un courrier avec un plan concernant une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de Saint Martin d'Ablois à la ferme dite « des Meulières ».

Ensuite, le 1^{er} adjoint expose et commente les informations nécessaires à l'instruction de cette demande. Le plan de remise en état montre le projet de réaménagement de la carrière une fois l'exploitation terminée.

Ladite exploitation et le réaménagement se feront par phase sur une période de 15 ans. Les matériaux extraits sont de la terre limoneuse.

Le projet de réaménagement par phase d'exploitation prévoit de combler par des matériaux inertes les zones extraites tout en préservant des zones d'eau et des espaces boisés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à cette demande d'exploitation de carrière.

N° 3 – Montant du fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à verser pour l'année 2016 :

L'article 144 de la loi de finances pour 2012, a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal : le Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le montant à verser par la commune de Saint Martin d'Ablois pour l'année 2016 est de 23.239 €.

Or, le montant relatif à ce versement inscrit au budget primitif s'élève à 19.000 €. Il convient donc de procéder au transfert de crédits suivants : du compte 615231 au compte 73925.

+ 023 dépenses :	4.239 €
+ 021 recettes :	4.239 €

Le dit transfert est accepté à l'unanimité.

N° 4 – Etat d'assiette 2017 : Coupes de Bois dans la forêt communale :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1-Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2017** présenté ci-après

2-Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
5	3,55	Rase		x					
6	3,13	Rase		x					
27	3,56	Rase		x					
25	3,56	1 ^{ère} amélioration				x		emprise bord de Route forestière	
26	3,6	1 ^{ère} amélioration				x		Emprise bord de Route forestière	

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

N° 5 – Transfert de crédit :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le transfert suivant ci-après :

-Transfert de 702 euros du compte 615231 au programme d'investissement 21571-95
« Acquisition d'un souffleur STHILL »

+ 023 dépenses 702 €

+ 021 recettes 702 €

La séance est levée à 21 H 35.